Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 7 septembre 2021, à compter de 19h00, forment quorum et siègent sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers Louis St-Germain, Jacques Mondou, Éric Tessier et M. Claude Villiard.

Mme Mélissa Fréchette, secrétaire-trésorière adjointe.

M. Serge Lebrun, inspecteur municipal.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière.

<u>Assistance</u>

5 personnes

1. Ouverture de la séance.

Monsieur le maire, Georges-Henri Parenteau, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Quorum.

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Georges-Henri Parenteau, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19h00.

2021-09-121

3. Adoption de l'ordre du jour (Affaires nouvelles - ouvert).

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE.

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard,

Appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou,

Et résolu unanimement par le conseil (M. le maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-122

4. Adoption du procès-verbal, sans lecture de la séance ordinaire du 10 août 2021.

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou,

Appuyé par le conseiller M. Claude Villiard,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) : QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-123 5. Adoption du second projet de règlement numéro 212-2021 amendant le règlement de zonage no 206-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Sur proposition du conseiller M. Louis St-Germain, appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou, le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n°212-2021 amendant le règlement de zonage n° 206-2020 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella » est adopté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-124 6. Emprunt temporaire pour les travaux de la TECQ et autorisation de signatures.

Considérant le projet d'agrandissement de la salle communautaire pour la programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 au montant de 827 880 \$ taxes incluses;

Considérant que la Municipalité en vertu du programme TECQ 2019-2023 est dans l'attente de versements monétaires pour un montant global de 797 492 \$;

Considérant que la Municipalité a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets et que par conséquent elle aura besoin d'un prêt temporaire pour acquitter ses engagements;

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

DE mandater la directrice générale, Anny Boisjoli, à entreprendre les démarches pour l'obtention d'un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins pour un montant de 797 492 \$ en tenant compte des échéances le prêt sera remboursable avant le 30 septembre 2023.

Les déboursés seront déboursés par tranche de paiement. Le conseil municipal autorise la directrice générale, Anny Boisjoli, et le maire, Georges-Henri Parenteau, à signer pour et au nom de la municipalité toutes documentations pertinentes à I 'obtention du prêt.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-125 7. Adoption du comité local pour la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella désire contribuer au mieux-être des familles et des aînés de son territoire, en mettant à jour sa politique MADA ;

Considérant que la politique fournit un cadre de référence municipal ayant pour but de favoriser la coopération et le développement du « penser et agir famille et aînés » ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella souhaite créer des environnements favorables aux familles, aux jeunes comme aux personnes aînées, en leur fournissant des services municipaux adaptés à leur réalité et à leurs besoins respectifs.

Considérant que le rôle du comité est de mettre à jour la politique MADA :

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain, Appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

D'adopter le Comité local MADA de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella composé de Tania Salembier, Manon Tétreault, Louise Leblanc, Claude Villiard, Mélissa Fréchette et Anny Boisjoli.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-126 8. Nomination du responsable des questions familiales et des aînés - RQFA.

Considérant que la Municipalité désire nommer un conseiller municipal comme représentant des questions familiales et des aînés (RQFA) ;

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou,

Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germaain,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella nomme le conseiller M. Claude Villiard responsable des questions familiales et des aînés.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-127 9. Achat d'un nouveau portable pour la municipalité – entérinement de la dépense.

Considérant que le portable de la Municipalité n'est plus en état de marche;

Considérant le besoin nécessaire d'acquérir un portable rapidement;

Considérant que la Municipalité a fait l'achat d'un nouveau portable suite à l'approbation du Maire afin de pourvoir à ses obligations;

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard,

Appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le conseil approuve la dépense de l'achat du nouveau portable au montant de 2177.62 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-09-128 10. Maintenance pour la génératrice.

Considérant la soumission de Drumco Énergie au montant de 538.48 \$ pour la maintenance de la génératrice;

Considérant que ceci comprend :

- Le changement d'huile et filtres;
- L'inspection complète des composantes mécaniques et électriques;
- Les essais de démarrage automatique;
- La vérification de l'inverseur
- La remise d'un rapport détaillé.

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain,

Appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le Conseil mandate Drumco Énergie pour la maintenance de la génératrice au montant de 538.48 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

11. <u>Demande d'appui – Interdiction de vendre des pièces pyrotechniques (feux d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.</u>

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

2021-09-129 12. <u>Nettoyage de fossé – sortie de l'égout pluvial du rang St-Antoine.</u>

Considérant que la sortie de l'égout pluvial sur le rang St-Antoine Sud est obstruée;

Considérant qu'afin de ne pas nuire à l'écoulement de l'eau, il y a lieu d'effectuer des travaux de nettoyage du fossé;

EN CONSÉQUENCE.

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain,

Appuyé par le conseiller M. Claude Villiard,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le Conseil autorise l'inspecteur municipal à faire effectuer les travaux de nettoyage de fossé à la sortie de l'égout pluvial sur le rang St-Antoine Sud.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

Dépôt 13. <u>Dépôt des états comparatifs et des états financiers au 31 août 2021.</u>

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil les états comparatifs de l'an 2020-2021 ainsi qu'une copie des états financiers au 31 août 2021.

C. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

D. AFFAIRES NOUVELLES

E. RAPPORT DES COMITÉS

- Le conseiller M. Claude Villiard informe les membres du Conseil le début de la démarche de la nouvelle politique des aînés.
- Le conseiller M. Jacques Mondou fait mention qu'il y aura une rencontre avec la Régie d'incendie dans les prochaines semaines.
- Le conseiller M. Louis St-Germain indique qu'il participera à la prochaine rencontre du comité des loisirs le jeudi, 9 septembre prochain.

F.

2021-09-130 14. Comptes à payer.

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain,

Appuyé par le conseiller M. Claude Villiard,

ET résolu unanimement

QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et de comptes payés pour un montant de 34,455.67 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

G. 15. <u>Période des questions.</u>

Question de Mme Louise Dupré:

C'est quoi le programme des ainés et de la famille?

Monsieur le Maire demande à la directrice de répondre :

Réponse de la directrice :

C'est la Politique des aînés de la Municipalité et la Politique régionale de la MRC de Pierre-de Saurel qui a été adoptée en 2014-2015. Ceci permet de mettre en place des mesures et des services pour les familles et les aînés. Ce guide avait été distribué à toutes les portes de la municipalité. Le Comité est présentement à faire une mise à jour. Ceci comprend le portrait de nos aînés, que représente notre municipalité au niveau des groupes d'âge, le service de transport, le service de popote roulante, les axes d'intervention comme la sécurité, le transport, les valeurs de la municipalité face aux ainés, la vie communautaire et l'habitation. C'est un document qui guide la municipalité et les citoyens.

Questions de M. Michel Léveillée :

Avec l'agrandissement, combien prévoyez-vous de plus de profit par année? Cela peut-il rapporter 10 000\$ par année? Cela peut-il rapporter 20 000\$ de plus par année?

Réponse du Maire :

Il est difficile de répondre à cette question puisque nous sommes depuis plusieurs mois en période de Covid donc plusieurs annulations ont eu lieu. Lorsque nous aurons une année complète de location, nous pourrons plus facilement répondre à cette question. La salle est présentement louée pour toute la période des Fêtes et plusieurs locations sont prévues à d'autres moments. Les coûts d'entretien de la salle sont inclus dans le prix de location donc il n'y aura pas de coût supplémentaire pour les frais d'entretien puisque ce sont les personnes qui louent la salle qui couvrent les frais.

Une communauté est là pour rendre des services à leurs citoyens et non pour faire des profits.

Une citoyenne fait mention que l'agrandissement ne coûtera pas d'argent aux citoyens et que cela fait plus de 20 ans qu'elle habite ici et qu'elle n'a jamais eu d'augmentation de taxes. Elle mentionne que personne ne s'est jamais plaint d'eau potable avant aujourd'hui et que la pression et la qualité sont très bonnes.

Monsieur le Maire réplique que pratiquement toutes les résidences de la Municipalité ont des réducteurs de pression dans leur maison, car lors du branchement de l'eau potable dans les résidences il y avait trop de pression depuis que nous sommes avec la Régie d'aqueduc Richelieu Centre.

H. 16. <u>Levée de la séance.</u>

2021-09-131

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard, Appuyé par le conseiller M. Jacques Mondou ET résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19h26.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

M. Georges-Henri Parenteau, maire	Anny Boisjoli directrice générale et Secrétaire-trésorière